



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 Décembre 2023

PRESENTS : MM. Bruno AYCARD, Monsieur Roger ANOT, Marie-Martine XICLUNA, Jean-Luc VITRANT, Sylviane BOURBAO, René MORETTI, Christian TURCHESCHI, Guy FARCE, Marie-Claude FAUVRE, Maryse PERRIN, Chantal SILVA, Olivier GARRIGUES, Fabien FRECH, Thierry TEISSEIRE, Christelle MINETTO-MALABRY, Magali REYNIER et Jean-Baptiste LEDOUX

ABSENTS/EXCUSES : Amélie VOISIN, Aurore OVION.

A 19h00, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Après avoir salué l'ensemble des membres présents du conseil municipal et une fois l'appel des participants terminé, Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler concernant le compte rendu du conseil municipal précédent. Puis il déclare la séance ouverte pour débattre des sujets prévus à l'ordre du jour.

Préalablement, en application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Jean-Baptiste LEDOUX a été choisie comme secrétaire de séance.

Monsieur Bruno AYCARD rappelle l'ordre du jour de ce conseil :

I – Décision modificative n°1 du Budget Primitif

II – Demande de subvention au titre de la D.S.I.L. pour la rénovation thermique de l'Hôtel de Ville

III – Instauration d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

IV – Clôture du budget du cimetière

V – Détermination des durées d'amortissement des immobilisations

VI – Délimitation des zones d'accélération des énergies renouvelables

VII – Adoption des décisions municipales

VIII – Questions diverses

I – Décision modificative n°1 du Budget Primitif

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la décision modificative n°1 du budget primitif 2023 de la commune. Cette DM a pour objectif d'équilibrer les comptes en intégrant les dépenses et recettes nouvelles.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60631 : Fournitures d'entretien	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6064 : Fournitures administratives	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6135 : Locations mobilières	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6188 : Autres frais divers	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6232 : Fêtes et cérémonies	0.00 €	9530.00 €	0.00 €	0.00 €
D-63512 : Taxes foncières	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-63513 : Autres impôts locaux	0.00 €	450.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	25.680.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6455 : Cotisations pour assurance du personnel	0.00 €	5 600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	5 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section investissement	0.00 €	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-675 : Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00 €	56 281.19 €	0.00 €	0.00 €
R-7761 : Différences sur réalisations (négatives) transférées en invest.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	32 645.02 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	56 281.19 €	0.00 €	32 645.02 €
R-7351 : Taxe sur la consommation finale d'électricité	0.00 €	0.00 €	0.00 €	19 294.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	19 294.00 €
R-748371 : Dotation d'équipement des territoires ruraux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	29 986.00 €
R-7485 : Dotation pour les titres sécurisés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	33 986.00 €
R-775 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 636.17 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 637.17 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	109 561.19 €	0.00 €	109 561.19 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	28 050.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	28 050.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22 000.00 €
D-192 : Plus ou moins value sur cession d'immobilisation	0.00 €	32 645.02 €	0.00 €	0.00 €
R-2182 : Matériel de transport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	56 281.19 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	32 645.02 €	0.00 €	56 281.19 €
D-10226 : Taxe d'aménagement	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
R-10222 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	28 529.16 €	0.00 €
TOTAL 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	300.00 €	28 529.16 €	0.00 €
D-21312 : Bâtiments scolaires	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21316 : Equipements du cimetière	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21578 : Autre matériel et outillage de voirie	0.00 €	23 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21728 : Autres agencements et aménagements de terrains	225 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

D-2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0.00 €	230 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184 : Mobilier	0.00 €	5 257.01 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisation corporelles	0.00 €	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	231 000.00 €	275 857.01 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	259 050.00 €	308 802.03 €	28 529.16 €	78 281.19 €
TOTAL GENERAL		159 313.22 €		159 313.22 €

Approbation à l'unanimité.

II – Demande de subvention au titre de la D.S.I.L. pour la rénovation thermique de l'Hôtel de Ville

Les opérations éligibles à la DSIL pour 2024, dont la programmation relève de l'autorité de gestion du préfet de région sur proposition du préfet de département, sont prévues par l'article L.2334-42 du CGCT et porte notamment sur les travaux de rénovation thermique.

A ce titre, il est proposé de déposer une demande d'aide afin de poursuivre le remplacement des menuiseries de l'Hôtel de Ville. Plusieurs devis ont été réalisés pour le remplacement de 7 fenêtres, dont le plus économiquement avantageux se monte à 22 743,03 € HT. Il est proposé de demander 80% de subvention de ce montant, soit 18 194,42 €. Le reste à charge pour la commune serait de 4 548,60 €.

Approbation à l'unanimité.

III – Instauration d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 ouvre la possibilité pour les collectivités territoriales d'instaurer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, sur le même modèle que la fonction d'Etat et la fonction hospitalière. Celle-ci est versée une seule fois et est destinée à compenser l'accroissement du niveau de vie lié à l'inflation. Le montant de cette prime est déterminé par des paliers de rémunération brute annuelle des agents.

Approbation à l'unanimité.

IV – Clôture du budget du cimetière

En concertation avec le Trésorier Général, il a été convenu de procéder à la clôture du budget du cimetière en l'absence de projet de création de nouveaux caveaux et de stock et du passage au nouveau référentiel M57.

Approbation à l'unanimité.

V – Détermination des durées d'amortissement des immobilisations

L'amortissement est une technique permettant de constater comptablement la dépréciation d'un bien sur sa durée probable de vie et de dégager une ressource en investissement destinée à son renouvellement.

Bien que non obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants, notre commune est tenue de le mettre en œuvre afin d'intégrer l'amortissement de travaux réalisés par le Symielec pour de l'éclairage public.

Approbation à l'unanimité.

VI – Délimitation des zones d'accélération des énergies renouvelables

La loi APER n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables impose aux communes de recenser les sites qui pourraient potentiellement accueillir des équipements de production d'énergies renouvelables. En concertation avec l'AUDAT et la CCVG une étude a été réalisée sur la commune afin de déterminer ces zones d'implantation. Celles-ci sont extrêmement réduites sur notre territoire en raison de notre appartenance au Parc Naturel Régional, à la zone Natura 2000 ainsi qu'un rayon important de l'hyper centre soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Pour autant, ce peu de zones est essentiellement situé dans le quartier de l'école.

Approbation à l'unanimité.

VIII - Adoption des décisions municipales

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions par le Maire dans le cadre de ses délégations prévues à l'article L2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités territoriales).

IV - Questions diverses :

Monsieur le Maire indique que les arbres prévus aux abords du pump-track et du parking Etienne Arnaud seront mis en place dans la semaine. De même pour les bancs prévus au pump-track et à l'école.

Mme BOURBAO Sylviane informe que les travaux du premier étage de l'immeuble République sont bien avancés. Il reste à faire la peinture et le montage de la cuisine. L'ouverture est programmée pour les vacances de février 2024.

Le Maire fait état de l'avancement des travaux de la CCVG au niveau du chemin de Ferrantu. Peu de perturbations à signaler grâce aux horaires du chantier (8h-16h). La fin des travaux est espérée pour le mois de mai 2024.

Madame FAUVRE interroge sur les dispositions prévues pour la collecte des biodéchets obligatoire à partir du 1^{er} janvier prochain. M. VITRANT, Adjoint à l'environnement, lui indique que le Sitomat rencontre des difficultés pour trouver des collecteurs adaptés et qu'ils ne seront pas prêts pour le démarrage (des analyses d'offres sont en cours).

L'ordre du jour ainsi que les questions diverses étant épuisés, Monsieur le maire lève la séance à 19h45.

